



# Petite enfance, grands défis IV

Note relative aux données sur l'éducation et l'accueil des jeunes enfants

## LUXEMBOURG

La présente note relative aux données sur l'éducation et l'accueil des jeunes enfants (EAJE) offre une vue d'ensemble des efforts investis dans les politiques d'EAJE au Luxembourg et des résultats obtenus, mais aussi des retombées de l'EAJE. Elle exploite les données disponibles au Secrétariat de l'OCDE — *Regards sur l'éducation*, le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) et la Base de données de l'OCDE sur la famille — pour établir des comparaisons entre le système EAJE du Luxembourg et les systèmes d'autres pays de l'OCDE (voir l'encadré 1 pour les définitions et les problèmes de comparabilité). La note vient compléter le rapport publié par l'OCDE en 2015, *Petite enfance, grands défis IV : Le suivi de la qualité dans les services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants*.

### Principales caractéristiques de l'EAJE au Luxembourg :

#### Ressources investies dans le système d'EAJE

- Les dépenses du Luxembourg par élève dans l'éducation préprimaire (niveau 02 de la CITE) sont plus élevées que dans tout autre pays de l'OCDE. Les dépenses annuelles par élève dans l'éducation préprimaire (niveau 02 de la CITE) atteignent plus du double de la moyenne de l'OCDE (19 233 USD par rapport à 8 070 USD, respectivement).
- Lorsque l'on prend en considération les différents niveaux de richesse nationale, la part du produit intérieur brut (PIB) qui est consacrée à l'éducation préprimaire (niveau 02 de la CITE) au Luxembourg est analogue à la moyenne de l'OCDE (0.6 % du PIB).
- La plupart des dépenses consacrées à l'EAJE proviennent de sources publiques au Luxembourg (98 % contre 83 % en moyenne dans l'OCDE).

#### Accès et participation

- La participation aux services d'EAJE est en partie encouragée par la reconnaissance d'un droit légal à une place dans une structure d'EAJE et par les efforts déployés pour garantir la gratuité des services, au moins à certains âges et pour certains groupes de la population. Par conséquent, la participation des 0-2 ans aux services d'accueil formels est nettement supérieure à la moyenne de l'OCDE (54 % contre 33 % dans l'OCDE).
- La participation des 3-5 ans à l'éducation préprimaire (niveau 02 de la CITE) est aussi largement supérieure à la moyenne de l'OCDE (par exemple chez les enfants de 4 ans, le taux de participation atteignait 98 % au Luxembourg par rapport à 86 % dans l'OCDE).

#### Qualifications et conditions de travail des enseignants

- Les enseignants du préprimaire obtiennent une licence à l'issue d'un programme d'initiation pratique de quatre ans. Le nombre d'heures d'enseignement par an est plus faible au Luxembourg qu'en moyenne dans l'OCDE (880 heures de classe, par rapport à une moyenne de 1 005 heures dans l'OCDE).
- Les enseignants du préprimaire sont bien rémunérés par rapport à leurs collègues dans d'autres pays de l'OCDE. En début de carrière, un enseignant de l'enseignement préprimaire au Luxembourg peut espérer gagner environ 68 000 USD, soit plus du double du salaire statutaire moyen de ses collègues dans l'OCDE (environ 29 494 USD).

#### Suivi de la qualité

- Le Luxembourg utilise diverses pratiques de suivi dans le domaine de l'EAJE, avec des variations selon les structures. Quelques défis persistent et pourraient être relevés, notamment le fait d'exploiter davantage le point de vue des enfants sur les pratiques de suivi et les évaluations, et l'intensification des efforts de collecte de données afin que l'élaboration des politiques publiques soit davantage fondée sur des éléments probants (voir la *Note par pays relative au suivi de la qualité dans les services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants : Luxembourg*).

#### Résultats des élèves de 15 ans selon qu'ils ont participé ou non à l'éducation préprimaire

- Au Luxembourg, le pourcentage d'élèves de 15 ans qui ont indiqué ne pas avoir reçu d'enseignement préprimaire au test PISA de 2012 était faible (4.6 % par rapport à 7.1 % dans l'OCDE). Au Luxembourg, le lien entre éducation préprimaire et résultats en mathématiques à l'âge de 15 ans était positif et proche de la moyenne de l'OCDE (26 et 31 points, respectivement - l'équivalent de près d'une année de scolarité formelle), une fois pris en compte le milieu socioéconomique des élèves. Il est toutefois difficile d'interpréter ce lien. L'enseignement préprimaire est obligatoire au Luxembourg depuis 1992. Par conséquent, les élèves de 15 ans qui ont indiqué ne pas avoir reçu un tel enseignement sont des élèves issus de l'immigration qui sont arrivés dans le pays après l'âge de trois ans.

### Introduction

La participation aux services d'EAJE peut avoir un effet positif sur l'apprentissage et le développement des jeunes enfants, mais aussi sur leurs résultats ultérieurs, par exemple en termes de réussite scolaire, de débouchés professionnels et de mobilité socioéconomique. Toutefois, pour avoir un impact positif sur les résultats des enfants, les services d'EAJE doivent être de qualité élevée. En effet, les structures et les programmes de bonne qualité sont positivement associés au développement cognitif, social et comportemental des enfants, les enfants défavorisés en retirant des avantages considérables (OCDE, 2011 ; Gambaro et al., 2014). Les retombées de l'EAJE dépendent à la fois des moyens investis et des résultats obtenus.

Par souci de simplicité, la présente note emploie l'expression « éducation et accueil des jeunes enfants » (EAJE) pour faire référence aux dispositifs qui assurent l'accueil et l'éducation des enfants n'ayant pas atteint l'âge de la scolarité obligatoire. Cette expression diffère de celles utilisées par d'autres sources dans la présente note, notamment la classification CITE de 2011 (voir l'encadré 1 sur la distinction méthodologique de la CITE 2011 entre les services de garderie et l'enseignement préprimaire). Compte tenu de ces différences, les données présentées ici doivent être comparées avec prudence.

La présente note se compose de trois parties :

- **Les moyens investis** : cette partie décrit les indicateurs des ressources qui sont investies dans le système, par exemple le niveau et le type de sources qui financent l'EAJE et les réglementations relatives au taux d'encadrement, pour réaliser un objectif ou parvenir à un résultat.
- **Les résultats obtenus** : cette partie porte sur les indicateurs qui découlent des moyens mis en œuvre, par exemple les taux d'inscription par âge. Des données tendanciennes sont indiquées pour examiner les changements intervenus ces dernières années dans le domaine de l'éducation des jeunes enfants.
- **Les retombées de l'EAJE** : cette partie concerne les indicateurs des acquis des enfants qui sont associés à la fois aux moyens investis et aux résultats obtenus. Il s'agit par exemple des indicateurs des performances des élèves de 15 ans en fonction de leur participation ou non à un programme d'enseignement préprimaire (d'après les données de PISA 2012).

### Partie 1. Les moyens investis

#### *Accès aux services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants*

L'organisation des services d'EAJE est très différente d'un pays à l'autre en termes de structures, mais aussi en ce qui concerne l'âge des enfants qui les fréquentent ou l'intensité de la participation (voir l'encadré 1). Les programmes de développement éducatif des jeunes enfants (niveau 01 de la CITE), tels que définis dans la CITE 2011, n'existent pas en tant que tels au Luxembourg. Toutefois, d'autres services ou structures agréés d'EAJE (qui ne relèvent pas de la CITE 2011) accueillent les 0-2 ans au Luxembourg. Il existe des crèches pour les enfants à partir de la naissance (à la fin des congés de maternité et parentaux), lesquelles sont gérées par des prestataires privés à but lucratif et non lucratif. Ces établissements mettent fortement l'accent sur la dimension éducative<sup>1</sup>. De plus, deux programmes de développement des jeunes enfants sont disponibles au niveau de l'enseignement préprimaire : l'éducation précoce (non obligatoire) et l'éducation préscolaire obligatoire pendant 2 ans. Les programmes au niveau de l'enseignement préprimaire (niveau 02 de la CITE) sont proposés aux enfants âgés de 3 ans (programmes d'éducation précoce) et de 4 ans (éducation préprimaire) (OCDE, 2016a, tableaux C2.4 et C2.5).

La participation aux services d'EAJE est en partie encouragée par la reconnaissance d'un droit légal à une place dans les programmes de développement des jeunes enfants et par les efforts déployés pour garantir la gratuité, au moins à certains âges et pour certains groupes de la population, des services d'EAJE pour les moins de 3 ans. Le Luxembourg prévoit un droit légal<sup>2</sup> d'accès à des services d'EAJE de 36 semaines par an pour les 3-5 ans (éducation préscolaire obligatoire à partir de l'âge de 4 ans). Un nombre très faible d'heures (trois heures par semaine) d'accueil éducatif, y compris de services d'EAJE, sont gratuites pour tous les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans. Les enfants qui appartiennent à certaines catégories, par exemple qui viennent d'un milieu socioéconomique modeste ou qui ont une situation familiale difficile (OCDE, 2015a, tableau 1.1), bénéficieront d'un plus grand nombre d'heures gratuites d'accueil éducatif. Certains enfants (par exemple ceux qui font partie d'une grande fratrie ou qui viennent d'un milieu socioéconomique modeste) pourraient recevoir jusqu'à 60 heures gratuites par semaine<sup>3</sup>.

### *Financement des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants*

Le niveau de l'administration qui est responsable des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants n'est pas le même en fonction du domaine concerné, mais aussi d'un pays à un autre. En 2013 et 2014, le Luxembourg est passé à un système intégré dans lequel l'ensemble des structures d'EAJE relèvent de la responsabilité d'une seule autorité : le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Ce ministère est responsable du financement de l'EAJE, de la définition des normes, de l'élaboration des programmes et du suivi des services (OCDE, 2015a, tableau 1.2).

### *Les dépenses consacrées à l'enseignement préprimaire en tant que pourcentage du PIB sont analogues à la moyenne de l'OCDE*

L'investissement financier dans les structures et équipements d'EAJE est essentiel à la mise en place d'environnements d'apprentissage appropriés et de bonne qualité, et montre que l'éducation et l'accueil des jeunes enfants est une priorité politique. Un financement public durable est nécessaire pour recruter du personnel compétent et qualifié, assurer la qualité des programmes éducatifs, et promouvoir leur développement.

Au Luxembourg, les dépenses publiques et privées consacrées à l'éducation préprimaire (niveau 02 de la CITE) ont représenté 0.6 % du PIB en 2013. Cette proportion est analogue à la moyenne de l'OCDE<sup>4</sup>. Le Chili, l'Islande, la Norvège et la Suède ont consacré au moins 1.0 % de leur PIB à l'éducation préprimaire (OCDE, 2016a, tableau C2.3).

### *Les dépenses par élève dans l'enseignement préprimaire sont supérieures à la moyenne de l'OCDE*

En 2013, les dépenses par élève dans l'éducation préprimaire (niveau 02 de la CITE) au Luxembourg se sont élevées à 19 233 USD par élève, un niveau bien supérieur à la moyenne de l'OCDE de 8 070 USD (voir le graphique 1). Ce chiffre place le Luxembourg en tête du classement des pays de l'OCDE pour ce qui est des dépenses par élève dans l'éducation préprimaire. Les différences entre les pays de la part du PIB consacrée à l'éducation et l'accueil des jeunes enfants (niveau 0 de la CITE) et des dépenses par élève à ce niveau d'enseignement expliquent, du moins en partie, les différents taux d'encadrement et taux d'inscription dans les programmes de développement des jeunes enfants et l'enseignement préprimaire. Par exemple, les pays qui dépensent davantage par élève ont tendance à afficher des taux d'inscription et/ou des taux d'encadrement plus élevés par rapport à la moyenne de l'OCDE. Le niveau des dépenses par élève varie d'un pays à l'autre en fonction des droits et des frais de scolarité, du niveau de richesse nationale et de l'offre de services privés d'éducation préprimaire<sup>5</sup>.

**Encadré 1. Distinction entre le développement éducatif des jeunes enfants et l'enseignement préprimaire : la classification révisée CITE de 2011**

Les systèmes et les structures d'EAJE sont très différents d'un pays de l'OCDE à l'autre. Les définitions nationales de l'accueil des jeunes enfants et de l'éducation préprimaire peuvent donc varier elles aussi.

La Classification internationale type de l'éducation (CITE) définit les niveaux internationalement comparables de l'éducation. Dans la CITE 2011, le niveau 0 correspond à l'éducation de la petite enfance tous âges confondus, y compris les tout-petits. Comme les propriétés éducatives des programmes relevant du niveau 0 de la CITE peuvent être difficiles à évaluer directement, plusieurs indicateurs sont utilisés pour concevoir une définition technique. Pour qu'un programme soit considéré comme relevant du niveau 0 de la CITE, il doit posséder des propriétés éducatives intentionnelles et adéquates ; être dispensé par du personnel qualifié ; se dérouler dans un cadre institutionnalisé ; respecter les normes minimales d'intensité et de durée ; et cibler les enfants depuis la naissance jusqu'à l'âge du niveau 1 de la CITE (OCDE, 2016).

Les programmes classés au niveau 0 de la CITE peuvent être désignés de plusieurs manières selon les pays, par exemple : éducation et développement de la petite enfance, école maternelle, accueil, école préprimaire, enseignement préscolaire, jardin d'enfants, *Kita*, *Krippe* ou *educación inicial*. En ce qui concerne les programmes proposés dans les crèches, les centres d'accueil de jour, les services à domicile, les garderies, *Tagespflege* ou *guarderías*, il importe de s'assurer qu'ils respectent les critères du niveau 0 de la CITE qui sont spécifiés dans la classification CITE de 2011.

Dans la CITE 2011, les programmes sont répartis en deux catégories selon l'âge des enfants qu'ils ciblent et le degré de complexité de leur contenu éducatif : le développement éducatif de la petite enfance (niveau 01 de la CITE) et l'enseignement préprimaire (niveau 02 de la CITE). Les programmes relevant du niveau 01 de la CITE sont généralement destinés aux enfants de moins de 3 ans (OCDE, 2016). Il s'agit d'une nouvelle catégorie qui n'était pas couverte par la CITE 1997. Le niveau 02 de la CITE est destiné aux enfants à partir de 3 ans jusqu'à l'entrée à l'école primaire. Il correspond exactement au niveau 0 de la CITE 1997.

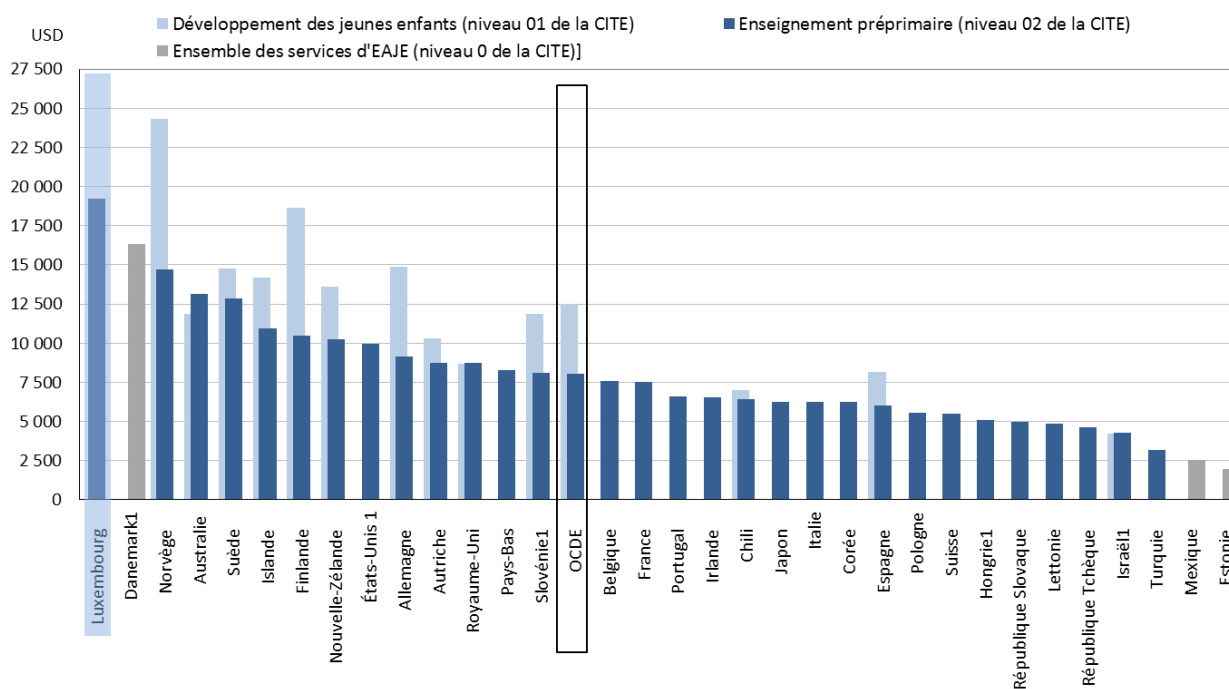
La comparabilité des programmes au niveau 0 de la CITE dépend de la capacité de chaque pays à communiquer des données conformément à la définition internationale type. Les programmes de la petite enfance qui sont proposés dans certains pays ne répondent pas nécessairement aux critères ou définitions du niveau 01 de la CITE. C'est le cas de la Belgique (à l'exception de la communauté flamande), des États-Unis, de la France, de l'Irlande, de l'Italie, du Japon, du Luxembourg, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République slovaque, de la République tchèque et de la Suisse. D'autre part, l'offre au niveau 02 de la CITE (enseignement préprimaire) est plus vaste, 32 pays ayant communiqué des données sur les taux d'inscription des enfants de 3 et 4 ans. En raison de ces différences, les données disponibles sur le niveau 01 de la CITE qui sont tirées de *Regards sur l'éducation 2016* doivent être comparées avec prudence.

La définition de l'EAJE dans la série de l'OCDE *Petite enfance, grands défis* est différente de la définition de la CITE 2011. La définition de l'OCDE est formulée comme suit : « Le terme éducation et accueil des jeunes enfants (EAJE) inclut tous les dispositifs assurant l'accueil et l'éducation des enfants d'âge inférieur à celui de la scolarité obligatoire, quels que soient l'arrangement, le financement, les heures d'ouverture ou le contenu des programmes » (OCDE, 2001). Cela signifie que les structures qui sont considérées comme faisant partie intégrante des systèmes d'EAJE nationaux, mais qui ne sont pas couvertes par la classification CITE, relèvent toujours de la terminologie de l'EAJE.

Les données indiquées dans *Regards sur l'éducation 2016*, et présentées ici comme correspondant au niveau 0 de la CITE, utilisent la classification CITE de 2011 (graphiques 1, 2, 3, 4 et 6). Le PISA 2012 utilise la classification CITE de 1997 (graphique 6). Dans la base de données de l'OCDE sur la famille, la définition des services d'accueil « formels » pour les enfants de 0-2 ans inclut les services en établissement, l'accueil de jour organisé, l'enseignement préscolaire et les assistantes maternelles professionnelles. Elle inclut en fin de compte le niveau 01 de la CITE et d'autres services agréés d'EAJE (graphique 5).

Sources : OCDE (2016), *Regards sur l'éducation 2016 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/eaq-2016-fr>; OCDE (2001), *Petite enfance, grands défis I : Éducation et structures d'accueil*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264292826-fr>.

Graphique 1. Dépenses annuelles par élève au titre des structures d'éducation de la petite enfance (2013)



Notes : Les pays sont classés par ordre décroissant des dépenses annuelles par élève au titre des structures d'éducation préprimaire.

1. Inclut certaines dépenses au titre de l'accueil des jeunes enfants.

Source : OCDE (2016), Regards sur l'éducation 2016 : Les indicateurs de l'OCDE, tableau C2.3, <http://dx.doi.org/10.1787/888933398316>.

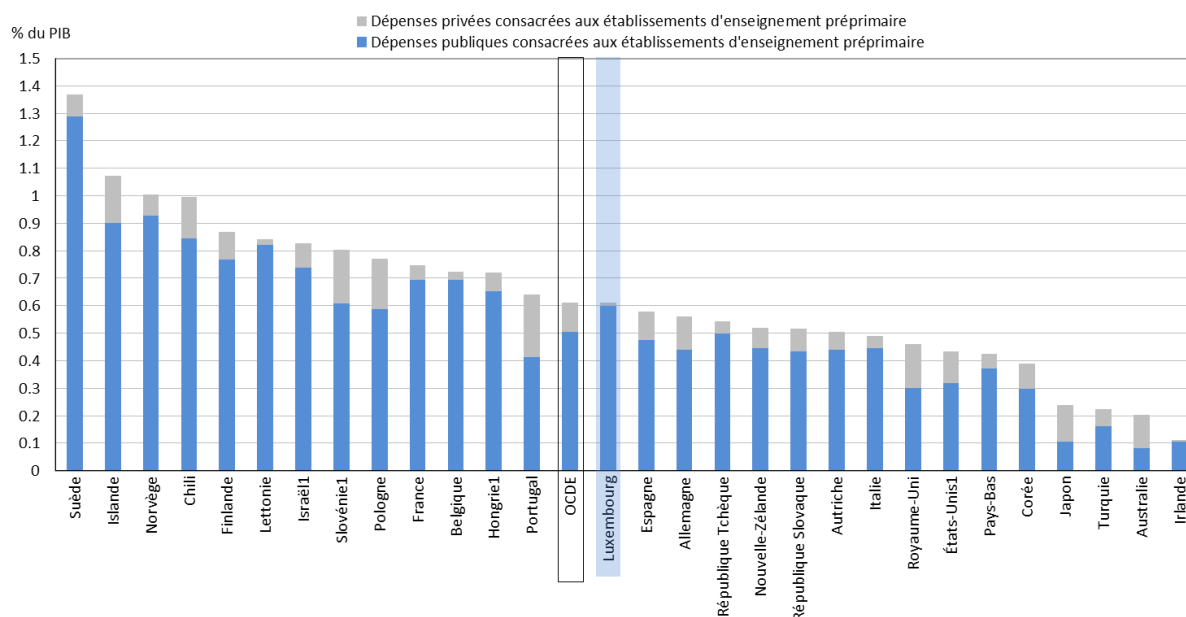
### La part du financement privé dans l'enseignement préprimaire est très faible

Les services d'éducation des jeunes enfants (comme tous les autres niveaux d'enseignement) sont aussi financés par des sources privées<sup>6</sup>, principalement par le biais des droits payés par les parents. La quantité limitée de données comparables sur les services d'accueil des jeunes enfants signifie que l'on ne peut pas analyser l'ampleur des dépenses privées totales dans ce domaine. Au Luxembourg, le financement privé de l'enseignement préprimaire (niveau 02 de la CITE) représentait 0.01 % du PIB en 2013 (la moyenne de l'OCDE est de 0.11 % du PIB), et seulement 2 % du financement total de l'enseignement préprimaire, ce qui est largement inférieur à la part moyenne du financement privé dans les pays de l'OCDE (17 %). Seules la Belgique, la Lettonie et la Suède affichent aussi une part de financement privé de l'enseignement préprimaire (niveau 02 de la CITE) qui est inférieure à 5 % (voir le graphique 2).

### Qualité des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants

Les cadres d'enseignement jouent un rôle crucial dans la qualité des services d'EAJE. Si certains pays et territoires, comme les *Länder* allemands (états fédéraux) et l'Écosse (Royaume-Uni), formulent des directives non contraignantes, la plupart des autres pays et territoires appliquent des cadres d'enseignement obligatoires à la grande majorité des structures. Le Luxembourg dispose d'un cadre d'enseignement intégré qui couvre les services formels d'EAJE (programme d'éducation précoce), le programme obligatoire d'enseignement préscolaire et les enfants ayant l'âge de fréquenter l'école primaire, ce qui peut favoriser la qualité des services d'EAJE pour l'ensemble de ces groupes d'âge (3-6 ans). Le Luxembourg met également en œuvre un programme global pour les structures éducatives non formelles qui offrent des services d'EAJE aux tout-petits et aux enfants d'âge scolaire jusqu'à 12 ans (OCDE, 2015a, tableau 1.3).

**Graphique 2. Répartition des dépenses publiques et privées consacrées aux établissements d'enseignement préprimaire (2013)**



Notes : Les pays sont classés par ordre décroissant des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement préprimaire (2013).

1. Inclut certaines dépenses au titre de l'accueil des jeunes enfants.

Source : OCDE (2016), Regards sur l'éducation 2016 : Les indicateurs de l'OCDE, tableau C2.3, <http://dx.doi.org/10.1787/888933398316>.

### Le nombre d'élèves par membre du personnel est comparativement faible dans l'enseignement préprimaire

Le taux d'encadrement est un indicateur important des moyens investis dans l'éducation et l'accueil des enfants, mais aussi de la qualité de ces services. Un taux d'encadrement élevé a un impact sur les conditions de travail du personnel, avec d'autres facteurs comme une charge de travail ou des heures de travail raisonnables, et les niveaux de salaire. Ces facteurs ont une influence sur la satisfaction professionnelle et le maintien du personnel en place, et contribuent par ce biais à la qualité des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants.

Dans les structures éducatives non formelles au Luxembourg, les taux d'encadrement sont les suivants :

- 0-1 an : 6 enfants pour 1 adulte
- 2-4 ans : 8 enfants pour 1 adulte
- 4 ans et + : 11 enfants pour 1 adulte

Dans l'éducation précoce, la taille de la classe est de 20 enfants maximum par enseignant assisté d'un éducateur, et dans les programmes préscolaires obligatoires, elle est en moyenne de 16 enfants par enseignant de l'enseignement préscolaire.



### Les enseignants de l'enseignement préprimaire sont très qualifiés et le nombre d'heures d'enseignement par an est inférieur à la moyenne de l'OCDE

Dans les pays de l'OCDE, la durée de la formation initiale des enseignants varie davantage dans l'enseignement préprimaire (niveau 02 de la CITE) qu'à tout autre niveau d'enseignement : de deux ans pour la certification de base en Corée et au Japon à cinq ans en Autriche, au Chili, en France, en Islande et en Italie. Au Luxembourg, la formation initiale des enseignants dans l'EAJE dure quatre ans et est sanctionnée par un diplôme de licence. Il n'y a pas de programme officiel d'initiation pratique pour les nouveaux enseignants, ce qui contraste avec de nombreux autres pays où l'initiation pratique formelle est obligatoire ou laissée à la discrétion des établissements (OCDE, 2014, tableau D6.1a). Toutefois, un concours détermine l'accès à la profession enseignante (OCDE, 2015a, p. 131).

Le nombre d'heures d'enseignement par an au Luxembourg est largement inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE : les enseignants du préprimaire passent chaque année 880 heures en classe, par rapport à une moyenne OCDE de 1 005 heures (OCDE, 2016a, tableau D4.1). De plus, les enseignants au Luxembourg n'enseignent que 36 semaines par an, par rapport à 40 semaines en moyenne dans les pays de l'OCDE (OCDE, 2016a, tableau D4.1). Toutefois, les enseignants au Luxembourg consacrent également 54 heures par an au soutien individuel des enfants, plus 126 heures par an dans l'intérêt des enfants et de leur établissement.

### Les salaires des enseignants de l'enseignement préprimaire sont supérieurs à la moyenne de l'OCDE, à la fois en termes absolus et relatifs

En 2014, le salaire statutaire des enseignants au niveau préprimaire (niveau 02 de la CITE) au Luxembourg était largement supérieur à la moyenne de l'OCDE, à la fois pour les débutants (68 121 USD par rapport à une moyenne OCDE de 29 494 USD), pour les enseignants ayant 10 ans d'expérience (90 208 USD par rapport à une moyenne OCDE de 36 491 USD), et pour ceux ayant 15 ans d'expérience (108 110 USD par rapport à une moyenne OCDE de 39 245 USD). Le salaire statutaire à l'échelon le plus élevé est plus de deux fois supérieur au Luxembourg qu'en moyenne dans les pays de l'OCDE (122 059 USD au Luxembourg et 47 826 USD en moyenne dans les pays de l'OCDE) (OCDE, 2016a, tableau D3.1a). Une fois inclus les primes et les allocations versées aux enseignants, le salaire moyen des enseignants de l'enseignement préprimaire au Luxembourg représente 255 % de la moyenne des pays de l'OCDE (95 090 USD par rapport à 37 274 USD) (OCDE, 2016a, tableau D3.4a). Aucun autre pays de l'OCDE n'offre aux enseignants de l'enseignement préprimaire des salaires plus élevés que le Luxembourg (voir le graphique 3). L'augmentation de salaire depuis l'échelon le plus bas jusqu'à l'échelon le plus élevé fait également partie des plus importantes (avec l'Allemagne, l'Autriche, le Chili, la Corée, la France, la Grèce, Israël, le Mexique et le Portugal) (OCDE, 2016a, tableau D3.3a).

Dans tous les pays de l'OCDE, il faut être titulaire d'un diplôme de haut niveau ou de l'enseignement supérieur pour enseigner. Pour comparer les niveaux de salaire et la situation professionnelle des enseignants entre les pays, on compare la rémunération des enseignants aux revenus des travailleurs diplômés du supérieur (les travailleurs de 25-64 ans à temps plein, en année complète). Le salaire des enseignants de l'enseignement préprimaire (niveau 02 de la CITE) au Luxembourg représentait 108 % des revenus des travailleurs diplômés du supérieur en 2014, ce qui une fois encore était largement supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE qui s'établissait quant à elle à 74 % de ces revenus (OCDE 2016, tableau D3.2a).

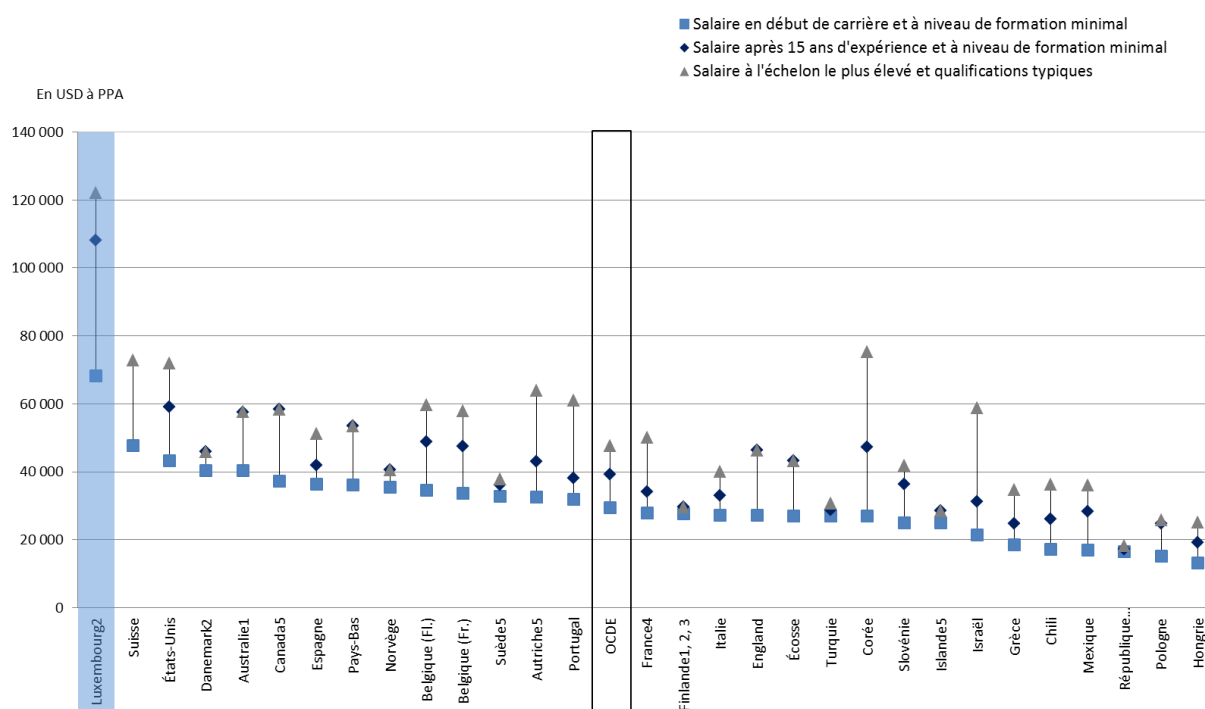
### *Le suivi des structures d'éducation et d'accueil des jeunes enfants est une pratique courante*

Si les systèmes et les pratiques de suivi sont très différents selon les pays, on observe tout de même des tendances communes. Les 24 pays et territoires qui ont participé à *Petite enfance, grands défis IV : Le suivi de la qualité dans les services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants* procèdent au suivi de la qualité des services et du personnel, mais seuls 21 le font pour le développement et les résultats des enfants. Au Luxembourg, tous ces aspects font l'objet d'un suivi, mais de façon différente selon les structures. À compter de 2017, la qualité des services et du personnel, ainsi que la mise en œuvre des

programmes, feront l'objet d'un suivi dans les structures d'accueil à domicile et les crèches. Dans le cadre des programmes d'éducation précoce et de l'éducation préscolaire obligatoire, le suivi porte sur l'ensemble de ces dimensions, y compris le développement ou les résultats des enfants. Au Luxembourg, les inspecteurs sont tenus d'inspecter les structures, mais aussi de les aider à s'améliorer. Ils consultent les établissements dans le cadre de l'élaboration d'un « plan de développement scolaire » et les aident à évaluer leur situation (OCDE, 2015a). Si le Luxembourg applique diverses pratiques de suivi dans le domaine de l'EAJE, plusieurs défis restent à relever. D'abord, le point de vue des enfants ne fait pas l'objet d'un vaste suivi au Luxembourg alors que l'analyse des opinions des enfants peut fournir des indications utiles sur leur expérience de l'EAJE. Ensuite, faire en sorte que le suivi éclaire l'élaboration des politiques et des pratiques peut s'avérer difficile. Intensifier les efforts nationaux de collecte de données et d'informations sur l'EAJE peut par conséquent contribuer à ce que l'élaboration des politiques se fonde sur des éléments probants. Ce point est examiné plus en détail dans la note relative au suivi de la qualité dans les services d'EAJE au Luxembourg (OCDE, 2016b).

### Graphique 3. Les salaires des enseignants du préprimaire à différentes étapes de leur carrière (2014)

Salaires statutaires annuels des enseignants, sur la base des qualifications typiques, dans les établissements publics, en USD à PPA



Notes : La définition des qualifications typiques des enseignants se fonde sur une acception large, notamment le niveau de formation type dans la CITE et d'autres critères. PPA signifie parité de pouvoir d'achat. Les pays sont classés par ordre décroissant du salaire en début de carrière pour les enseignants du préprimaire possédant le niveau de formation minimal.

1. Le salaire statutaire n'inclut pas la part des cotisations de sécurité sociale et de retraite acquittée par le salarié.
2. Le salaire statutaire inclut la part de cotisations de sécurité sociale et de retraite acquittée par l'employeur.
3. Inclut les données relatives à la majorité, c'est-à-dire uniquement les enseignants des jardins d'enfants pour l'éducation préprimaire.
4. Inclut les primes moyennes au titre des heures supplémentaires pour les enseignants des premier et deuxième cycles du secondaire.
5. Salaire effectif de base pour 2013.

Source : OCDE (2016), *Regards sur l'éducation 2016 : Les indicateurs de l'OCDE*, tableau D 3.1a, <http://dx.doi.org/10.1787/888933398940>.

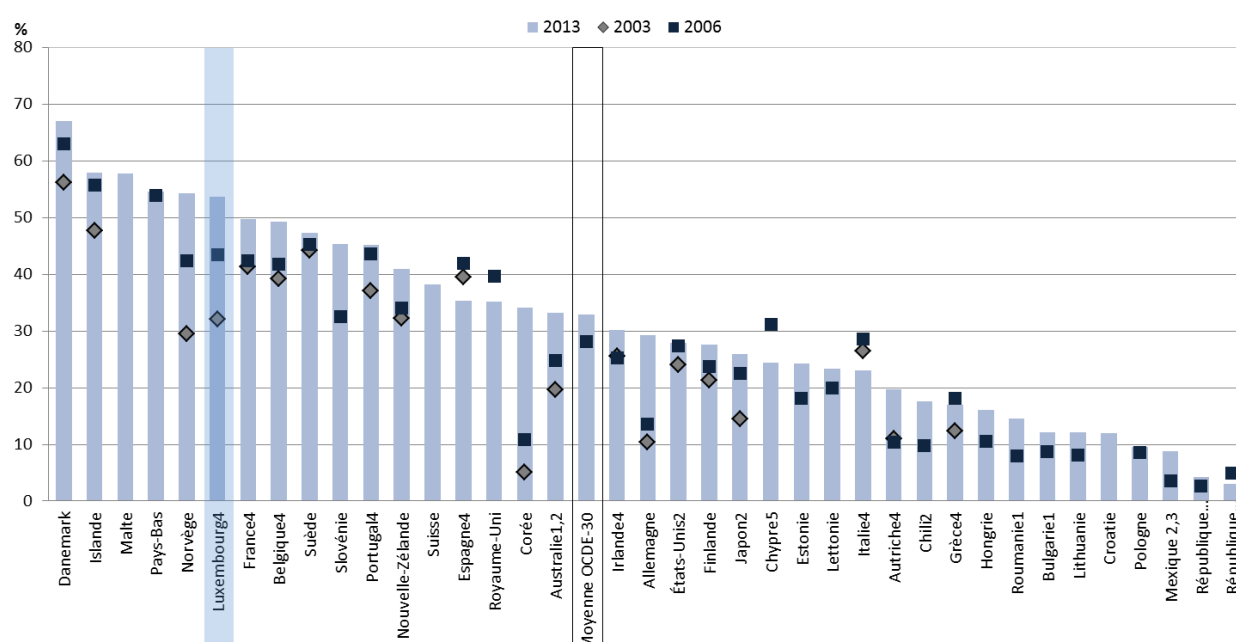


## Partie 2. Les résultats obtenus

*Forte participation des 0-2 ans aux services d'accueil formels (crèches et assistants parentaux)*

Au Luxembourg, le taux de participation des moins de 3 ans aux services d'accueil formels (niveau 01 de la CITE et autres services d'EAJE agréés)<sup>7</sup> est plus élevé que dans la plupart des pays de l'OCDE. En moyenne dans les pays de l'OCDE, 33 % des 0-2 ans participent à des services formels d'EAJE sous une forme ou une autre, ce chiffre étant de 54 % au Luxembourg. La participation a largement augmenté au Luxembourg entre 2004 et 2013, de 22 points de pourcentage. Seules l'Allemagne, la Corée et la Norvège ont enregistré une hausse aussi forte de la participation des tout-petits aux services formels d'EAJE en dix ans (voir le graphique 4).

**Graphique 4. Taux de participation des 0-2 ans (niveau 01 de la CITE et autres services d'EAJE agréés) aux services d'accueil formels (2003, 2006, 2013)**



Notes : Les données portent sur les enfants qui fréquentent les centres d'accueil de jour et les établissements d'enseignement préscolaire (à la fois publics et privés) et sur ceux qui sont gardés par des assistantes maternelles agréées. Elles n'incluent pas les services informels fournis par des membres de la famille, des amis ou des voisins, que les services fournissent rémunérés ou non. Les pays sont classés par ordre décroissant du pourcentage des enfants de moins de 3 ans qui bénéficient de services d'accueil formels.

1. Les données de 2006 sont celles de 2005 pour l'Australie, et de 2007 pour la Bulgarie et la Roumanie.
2. Les données de 2013 sont celles de 2010 pour le Japon, et de 2011 pour l'Australie, le Chili, les États-Unis et le Mexique.
3. Les données n'incluent pas les services fournis par le secteur privé.
4. Les données de 2003 sont celles de 2004 pour l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie et le Luxembourg, et de 2002 pour l'Australie et les États-Unis.
5. Note de la Turquie : Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne : La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Source : OCDE (2015b), Base de données de l'OCDE sur la famille, tableau PF3.2.A, <http://www.oecd.org/fr/social/famille/basededonnees.htm>.

Les taux de participation ne donnent cependant aucune information sur l'intensité de la participation aux services de garde d'enfants (que ce soit à plein temps ou à temps partiel), laquelle varie considérablement selon les pays. Au Luxembourg, les enfants de 0-2 ans avaient recours en 2013 à des services d'EAJE en moyenne 30 heures par semaine, ce qui correspond selon les normes internationales à un accueil à temps plein (30 heures)<sup>8</sup>. Le taux de participation en équivalent temps-plein (corrigé de l'intensité d'utilisation des services) des 0-2 ans aux services d'accueil formels est calculé sur la base d'un accueil à temps complet de tous les enfants de 0-2 ans qui utilisent ces services<sup>9</sup>. Au Luxembourg, le taux de participation en équivalent temps-plein est de 53 %, ce qui est plus élevé que dans la plupart des autres pays. Ce chiffre s'explique par le taux de participation moyen qui est relativement élevé et par le nombre comparativement élevé d'heures d'accueil des enfants au Luxembourg (OCDE, 2015b, graphique PF3.2.B).

### Près d'un quart des 0-2 ans est confié à un prestataire informel de services d'accueil

Le Luxembourg affiche un taux de participation relativement élevé aux services d'accueil informels<sup>10</sup> (des services qui ne sont généralement pas réglementés, qui sont organisés par les parents soit chez eux, soit ailleurs, et qui sont fournis par des membres de la famille, des amis, des voisins, des baby-sitters ou des nourrices). En 2013, 24 % des 0-2 ans au Luxembourg ont bénéficié de services informels d'EAJE<sup>11</sup>. Cette proportion était inférieure de quelques points de pourcentage pour les groupes d'enfants plus grands (23 % pour les 3-5 ans et 14 % pour les 6-12 ans) (OCDE, 2015b, graphique PF3.3.A). Les tout-petits, à savoir les 0-2 ans, étaient confiés près de 16 heures par semaine à un prestataire informel en 2013. Le nombre d'heures d'accueil informel par semaine est également moindre chez les plus grands : 13 heures pour les 3-5 ans et 11 heures pour les 6-12 ans (OCDE, 2015b, graphique PF3.3.B).

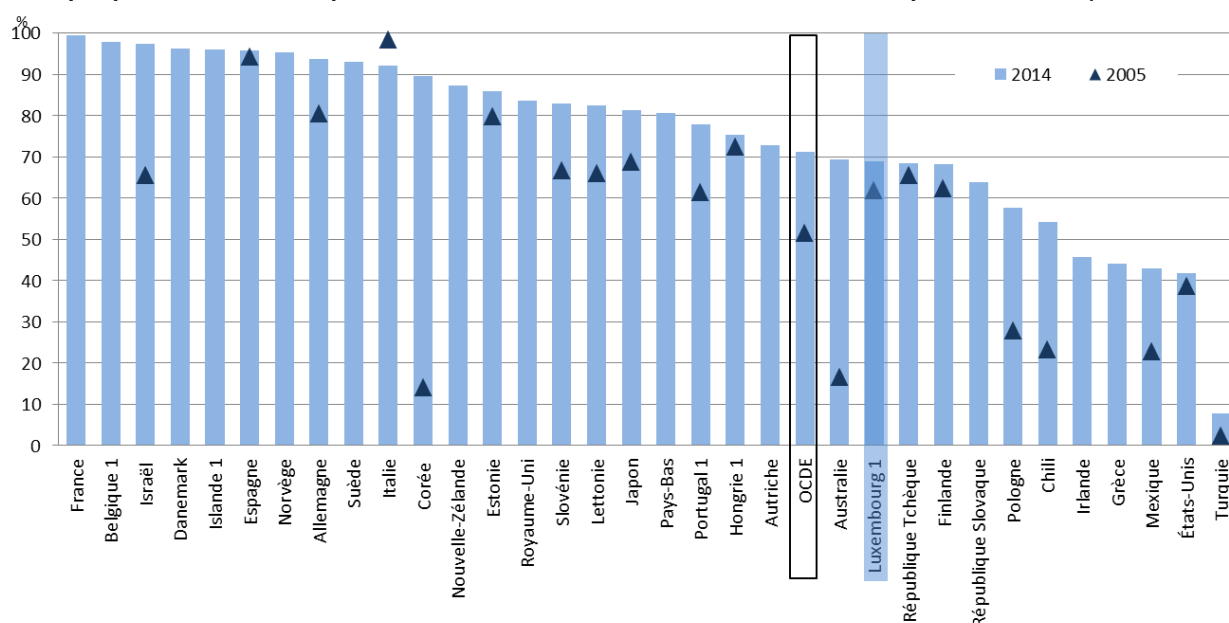
### Forte participation à l'enseignement préprimaire

Le système d'éducation et d'accueil des jeunes enfants (niveau 0 de la CITE) est la première étape de l'éducation organisée pour de nombreux enfants et joue en tant que tel un rôle important dans leur développement. Si la participation à ces services n'est généralement pas obligatoire et que les enfants peuvent les rejoindre à différents âges, la majorité des 3-4 ans dans les pays de l'OCDE en bénéficient (l'enseignement préprimaire essentiellement). En moyenne dans les pays de l'OCDE, 71 % des enfants de 3 ans et 86 % des enfants de 4 ans suivaient des programmes d'EAJE (niveau 0 de la CITE) en 2014, même si la participation varie largement selon les pays.

Au Luxembourg, 69 % des enfants de 3 ans participent à l'enseignement préprimaire (voir le graphique 5). Étant donné que la participation à l'enseignement préprimaire à partir de l'âge de 4 ans est obligatoire au Luxembourg, quasiment tous les enfants de cet âge suivent de tels programmes (98 %). À l'âge de 5 ans, 93 % des enfants suivent des programmes d'enseignement préprimaire et 6 % sont déjà scolarisés. Le Luxembourg fait donc partie des pays qui affichent un taux très élevé de participation à l'enseignement préprimaire chez les enfants à partir de 4 ans. Dans 11 pays de l'OCDE (Allemagne, Belgique, Corée, Danemark, Espagne, France, Islande, Israël, Italie, Norvège et Suède), au moins 90 % des 3-4 ans bénéficiaient de services d'éducation de la petite enfance (niveau 0 de la CITE) en 2014 (OCDE, 2016a, tableau C2.1).

Les services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants (niveau 0 de la CITE), de même que les niveaux d'enseignement primaire et secondaire, sont essentiellement organisés dans des établissements publics dans les pays de l'OCDE et, en moyenne, 68 % des élèves de l'enseignement préprimaire (3-5 ans) étaient inscrits dans un établissement public en 2014. Ce n'est que dans le cadre des programmes de la petite enfance (0-2 ans) que le nombre d'enfants inscrits dans le privé (58 %) était supérieur à celui des enfants inscrits dans le public (42 %) en 2013. Au Luxembourg, la majorité des élèves du préprimaire fréquentent des établissements publics et 10 % d'entre eux une structure privée (OCDE, 2015c, tableau C2.2).

Graphique 5. Taux d'inscription des enfants de 3 ans dans l'éducation de la petite enfance (2005 et 2014)



Notes : Les pays sont classés par ordre décroissant du taux d'inscription des enfants de 3 ans en 2014.  
1. Année de référence 2013 au lieu de 2014.

Source : OCDE (2016), *Regards sur l'éducation 2016 : Les indicateurs de l'OCDE*, tableau C2.1, <http://dx.doi.org/10.1787/888933398291>.

### Partie 3. Les retombées de l'EAJE

Le lien entre l'enseignement préprimaire et les performances en mathématiques des élèves de 15 ans est proche de la moyenne

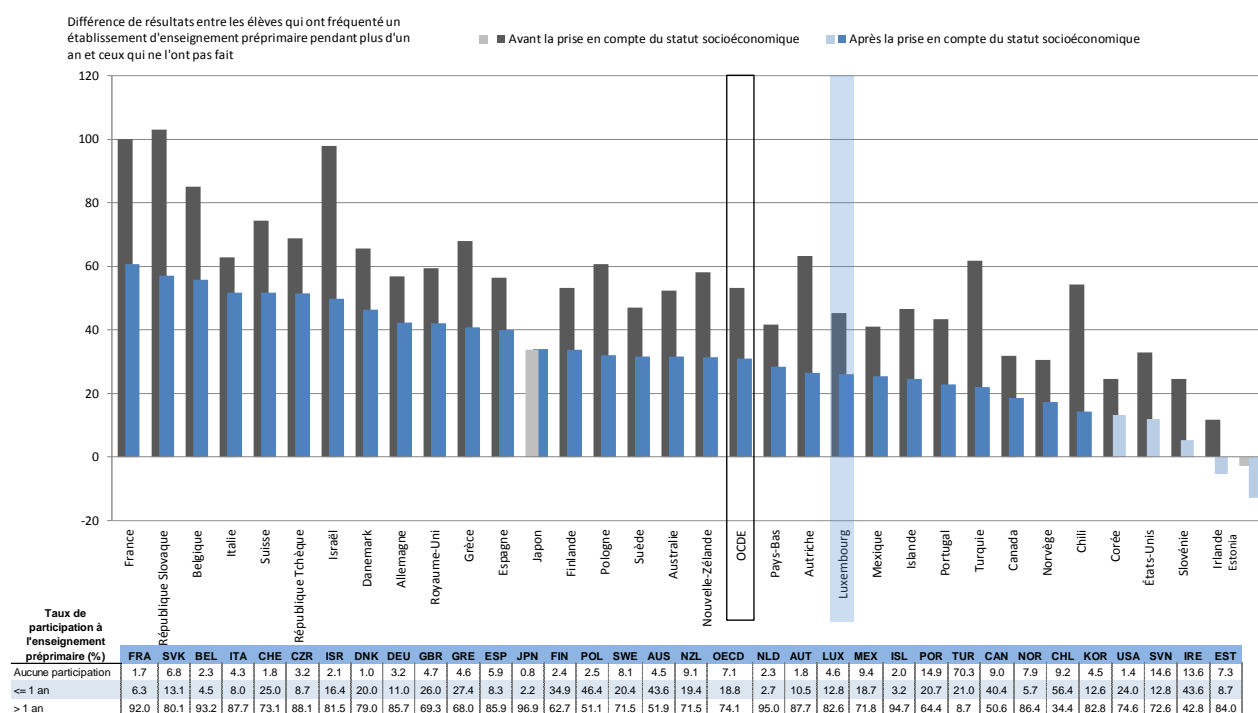
La recherche dans les neurosciences montre que la sensibilité cérébrale des zones très importantes pour le développement, comme le contrôle des émotions, les compétences sociales, le langage et le calcul, atteint son niveau maximal au cours des trois premières années de la vie (Gambaro et al., 2014). Ces résultats indiquent par conséquent que la petite enfance joue un rôle déterminant dans le développement et l'apprentissage futurs des enfants. Il ressort des travaux de recherche que des services d'EAJE de qualité élevée seraient en mesure de stimuler le développement de ces compétences, ce qui souligne l'importance des programmes de développement précoce et de leur niveau de qualité (OCDE, 2006, 2011).

Un bon départ dans l'éducation par le biais de l'EAJE est associé à de meilleures performances à l'adolescence. Les résultats du PISA montrent que les élèves de 15 ans qui ont participé à un programme d'éducation préprimaire (niveau 02 de la CITE) ont tendance à être plus performants que les autres en mathématiques. Le pourcentage des élèves de 15 ans au Luxembourg qui ont déclaré ne pas avoir suivi des programmes d'enseignement préprimaire au test PISA de 2012 était faible (4.6 % par rapport à 7.1 % dans l'OCDE, voir le graphique 6). En particulier, les enfants qui sont issus d'un milieu socioéconomique modeste ou qui fréquentent des établissements défavorisés sur le plan socioéconomique sont moins susceptibles d'avoir pris part à une éducation préprimaire. Néanmoins, les avantages associés à ce niveau d'enseignement (niveau 02 de la CITE) restent statistiquement significatifs même une fois pris en compte le milieu socioéconomique des élèves. Au Luxembourg, la différence de résultats du PISA en mathématiques entre les élèves de 15 ans qui ont suivi pendant plus d'un an un enseignement préprimaire et les autres était de 26 points une fois pris en compte le milieu socioéconomique – l'équivalent de plus d'un semestre de scolarité formelle<sup>12</sup> (proche de la moyenne de l'OCDE de 31 points) (voir le graphique 6). Il est toutefois impossible ici de tirer des conclusions sur le lien entre la participation à des services d'EAJE et les résultats en mathématiques. Au Luxembourg, l'éducation préprimaire est obligatoire depuis 1992. Tous les enfants qui vivaient au Luxembourg à l'âge de trois ans ont par conséquent bénéficié de plus d'un an d'éducation préprimaire.

Les élèves qui ont indiqué ne pas avoir suivi d'éducation préprimaire sont ceux qui sont arrivés au Luxembourg après l'âge de trois ans et qui n'étaient probablement pas obligés de le faire dans leur pays d'origine.

Les données du PISA montrent aussi que le lien entre la participation à l'éducation préprimaire<sup>13</sup> et les performances à l'âge de 15 ans est en général plus fort dans les systèmes éducatifs où la participation à l'éducation préprimaire dure plus d'un an, et ce lien est davantage prononcé dans les structures où le taux d'encadrement et les dépenses publiques par élève sont plus élevés (OCDE, 2013). En d'autres termes, les politiques de mise à disposition de ressources dans l'éducation, qui se traduisent par exemple par des taux d'encadrement plus élevés, sont associées à des retombées de l'enseignement. Malgré une participation plus importante et un investissement public accru dans les services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants dans les pays de l'OCDE, il existe peu de données comparatives pour déterminer dans quelles conditions les services d'EAJE sont le plus utiles aux enfants, et quels aspects leur sont le plus profitables. L'OCDE élabore actuellement une étude qui fournira des informations sur les facteurs qui favorisent la qualité et l'équité dès la petite enfance (voir l'encadré 2).

**Graphique 6. Différence des résultats en mathématiques des élèves de 15 ans, en fonction de leur participation ou non à un programme d'enseignement préprimaire (2012)**



Notes : Les pays et économies sont classés par ordre décroissant de l'écart de score en mathématiques entre les élèves ayant déclaré avoir suivi un enseignement préprimaire (niveau 0 de la CITE) pendant plus d'un an et ceux qui ne l'ont pas fait, une fois pris en compte le niveau socioéconomique.

Les écarts de score qui sont statistiquement significatifs sont indiqués en couleur plus foncée.

Les taux de participation à l'enseignement préprimaire sont tirés des déclarations des élèves de 15 ans qui ont participé au test PISA 2012.

Source : OCDE (2013a), *Résultats du PISA 2012 : L'équité au service de l'excellence (Volume II) : Offrir à chaque élève la possibilité de réussir*. Graphique II.4.11, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264205321-fr>.

## Encadré 2. Le développement de données internationales sur la qualité dans les services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants

Le programme de travail de l'OCDE dans le domaine de l'EAJE comprend une série de projets qui visent à enrichir la base de données disponibles sur l'EAJE. Parmi ces projets figurent les trois suivants :

**L'Enquête TALIS Petite enfance, grands défis** est une enquête internationale sur le personnel d'EAJE et la qualité de l'environnement d'apprentissage et de bien-être dans différentes structures d'EAJE dans des économies membres et non membres de l'OCDE. L'objectif est de recueillir des données sur les caractéristiques des membres du personnel, leur formation initiale et continue, leurs pratiques et convictions pédagogiques, l'organisation et la gestion, et les conditions de travail en vue de présenter aux pays une évaluation internationale de la réalité des structures d'EAJE, à savoir la qualité de l'environnement d'apprentissage et de bien-être dans lequel évoluent les enfants (mise au point de l'instrument et étude pilote en 2016, essai sur le terrain en 2017, étude principale en 2018 et communication des résultats en 2019).

**L'Étude internationale de l'apprentissage des jeunes enfants (pour leur bien-être)** vise à fournir des informations comparatives fiables sur le développement social, émotionnel et cognitif des enfants en vue d'aider les pays à améliorer les résultats des enfants. Elle mesurera les acquis des jeunes enfants, à l'âge de cinq ans environ, dans le contexte de leurs expériences de l'EAJE et de leur environnement familial. L'étude comprendra un module d'évaluation des enfants mais aussi un questionnaire destiné aux parents pour recueillir des informations sur l'environnement d'apprentissage à la maison. Elle sera mise en œuvre dans 3-6 pays entre 2016 et 2019. Les résultats de l'étude seront communiqués en 2020.

**Une étude thématique sur le passage de l'EAJE à l'école primaire** analysera les politiques et pratiques nationales qui visent à favoriser une transition de qualité. L'étude se fondera sur des travaux déjà publiés et des rapports nationaux de base, lesquels serviront de base à un rapport d'analyse comparative en 2017.

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions qui y sont exprimées et les arguments qui y sont employés ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

© OCDE (2016)

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Toute demande en vue d'un usage commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org).

Pour de plus amples informations sur l'éducation et l'accueil des jeunes enfants, consulter le site <http://www.oecd.org/fr/education/scolaire/earlychildhoodeducationandcare.htm>.

<p><b>Les questions peuvent être adressées à :</b></p> <p>Miho Taguma, Direction de l'éducation et des compétences  <b>Courriel :</b> <a href="mailto:Miho.Taguma@oecd.org">Miho.Taguma@oecd.org</a></p>	<p><b>Auteur de la note par pays :</b>          Simone Bloem, consultante indépendante</p> <p><b>Contributeurs OCDE :</b>          Maria Huerta, Éric Charbonnier, Étienne Albiser, Memie Graziotin, Sophie Limoges, Camilla Lorentzen, Rachel Linden et Victoria Liberatore.</p> <p><b>Contributeurs Luxembourg :</b>          Claude Sevenig et Anne Reinstadler</p>
--	--

## NOTES

1. La dimension éducative a gagné de l'importance en février 2016, avec l'adoption par le parlement d'une nouvelle loi sur la qualité de l'ensemble des structures éducatives non formelles.
2. Un droit légal universel indique l'obligation légale pour les prestataires de services d'EAJE d'assurer une offre (moyennant des subventions de l'État) de services d'EAJE pour tous les enfants résidant dans un secteur et dont les parents, indépendamment de leur emploi ou de leur situation socioéconomique ou familiale, ont besoin d'une place dans une structure d'EAJE.
3. Cet avantage est disponible pour les enfants de 0 à 12 ans qui répondent aux critères familiaux : les jeunes enfants ont accès aux services d'EAJE et les enfants ayant l'âge de la scolarité obligatoire ont droit à une prise en charge en dehors des heures de classe jusqu'à l'âge de 12 ans.
4. Les dépenses au titre des programmes de développement éducatif des jeunes enfants (niveau 01 de la CITE) ne sont pas présentées ici étant donné que le niveau 01 de la CITE est une catégorie qui ne s'applique pas au Luxembourg (voir l'encadré 1).
5. Par exemple, aux Pays-Bas et en Suisse, le niveau réel des dépenses et des inscriptions dans l'enseignement préprimaire est probablement sous-estimé en l'absence de données sur les programmes intégrés (il faut faire preuve de prudence avant de tirer des conclusions sur les conditions d'accès aux services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants et sur leur qualité).
6. Les sources privées comprennent les ménages et d'autres entités privées, par exemple des entreprises privées et des organisations à but non lucratif (organisations confessionnelles, caritatives, patronales et syndicales).
7. Dans la Base de données de l'OCDE sur la famille, les modes de garde « formels » des 0-2 ans comprennent les services en établissement, l'accueil de jour organisé, l'enseignement préscolaire et les assistantes maternelles professionnelles.
8. Le taux de participation à temps complet correspond ici à un accueil de 30 heures par semaine. Cette définition est liée à celle du travail à temps partiel établie par l'OCDE, à savoir un temps de travail habituel de moins de 30 heures par semaine (<https://stats.oecd.org/glossary/detail.asp?ID=3046>).
9. Le taux de participation en équivalent temps-plein est calculé selon la formule suivante :  $\text{taux de participation en équivalent temps-plein} = \text{taux de participation des 0-2 ans aux services d'accueil formels} * (\text{nombre moyen d'heures d'accueil hebdomadaires des 0-2 ans dans les services formels} / 30)$ .
10. La mesure de l'accueil informel qui est utilisée ici est la proportion d'enfants qui bénéficient d'au moins une heure d'accueil informel dans une semaine normale.
11. Les données plus récentes qui sont disponibles dans la base de données d'Eurostat [http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=ilc\\_caindoth&lang=en](http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=ilc_caindoth&lang=en) n'indiquent pas nécessairement une augmentation de cette proportion.
12. Un score de 39 points en mathématiques correspond à l'équivalent d'une année de scolarité obligatoire (OCDE, 2013).
13. L'éducation préprimaire dans le PISA 2012 fait référence aux enfants depuis l'âge de 3 ans jusqu'au début de l'école primaire.



## RÉFÉRENCES

- Gambaro, L., K. Stewart et J. Waldfogel (eds.) (2014), *An Equal Start?: Providing Quality Early Education and Care for Disadvantaged Children*, Policy Press, Bristol.
- OCDE (2016a), *Regards sur l'éducation 2016 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2016-fr>.
- OCDE (2016b), *Note relative au suivi de la qualité dans les services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants : Luxembourg*, Éditions OCDE, Paris, [www.oecd.org/edu/school/ECECMN-Luxembourg.pdf](http://www.oecd.org/edu/school/ECECMN-Luxembourg.pdf).
- OCDE (2015a), *Petite enfance, grands défis IV : Le suivi de la qualité dans les services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264246171-fr>.
- OCDE (2015b), *La base de données de l'OCDE sur la famille*, OCDE, Paris, [www.oecd.org/social/family/database.htm](http://www.oecd.org/social/family/database.htm).
- OCDE (2014), *Regards sur l'éducation 2014 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2014-fr>.
- OCDE (2013), *Résultats du PISA 2012 : L'équité au service de l'excellence (Volume II): Offrir à chaque élève la possibilité de réussir*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264205321-fr>.
- OCDE (2011), *Petite enfance, grands défis III : Boîte à outils pour une éducation et des structures d'accueil de qualité*, Éditions OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264167025-fr>.
- OCDE (2006), *Petite enfance, grands défis II : Éducation et structures d'accueil*, Éditions OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264035485-fr>.
- OCDE (2001), *Petite enfance, grands défis : Éducation et structures d'accueil*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264292826-fr>.

Tableau 1. Récapitulatif des indicateurs de l'EAJE, des données pour le Luxembourg et de la moyenne de l'OCDE

Indicateur	Luxembourg	Moyenne OCDE	Année de réf.	Tableau	Source
<b>Moyens investis</b>					
<b>Dépenses</b>					
Dépenses totales au titre du développement éducatif des jeunes enfants (niveau 01 de la CITE) en pourcentage du PIB (%)	a	0.2	2013	tableau C2.3	OCDE (2016)
Dépenses totales au titre de l'enseignement préprimaire (niveau 02 de la CITE) en pourcentage du PIB (%)	0.6	0.6	2013	tableau C2.3	OCDE (2016)
Dépenses totales au titre de tous les services d'éducation des jeunes enfants (niveau 0 de la CITE) en pourcentage du PIB (%)	a	0.8	2013	tableau C2.3	OCDE (2016)
Part des dépenses publiques totales au titre du développement éducatif des jeunes enfants (niveau 01 de la CITE) (%)	a	68.6	2013	tableau C2.3	OCDE (2016)
Part des dépenses publiques totales au titre de l'enseignement préprimaire (niveau 02 de la CITE) (%)	98.0	82.9	2013	tableau C2.3	OCDE (2016)
Part des dépenses publiques totales au titre de tous les services d'éducation des jeunes enfants (niveaux 01 et 02 de la CITE) (%)	a	81.2	2013	tableau C2.3	OCDE (2016)
Dépenses annuelles par élève dans l'enseignement préprimaire (en USD)	19 233	8 070	2013	tableau C2.3	OCDE (2016)
<b>Qualité des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants</b>					
Taux d'encadrement par enseignant (en équivalents temps-plein) (niveau 02 de la CITE)	11	14	2014	tableau C2.2	OCDE (2016)
Taux d'encadrement par membre du personnel de contact (enseignants et auxiliaires d'éducation) (en équivalents temps-plein) (niveau 02 de la CITE)	11	12	2014	tableau C2.2	OCDE (2016)
<b>Salaire des enseignants</b>					
Salaire annuel en début de carrière, niveau typique de formation des enseignants du préprimaire dans les établissements publics (en USD)	68 121	29 494	2014	tableau D3.1a	OCDE (2016)
Salaire annuel après 10 ans d'exercice, niveau typique de formation des enseignants du préprimaire dans les établissements publics (en USD)	90 208	36 491	2014	tableau D3.1a	OCDE (2016)
Salaire annuel après 15 ans d'exercice, niveau typique de formation des enseignants du préprimaire dans les établissements publics (en USD)	108 110	39 245	2014	tableau D3.1a	OCDE (2016)
Salaire annuel à l'échelon le plus élevé, niveau typique de formation des enseignants du préprimaire dans les établissements publics (en USD)	122 059	47 826	2014	tableau D3.1a	OCDE (2016)
Salaire des enseignants du préprimaire par rapport aux revenus des diplômés du supérieur travaillant à temps plein en année complète sur la base du niveau d'études des enseignants (25-64 ans) (ratio)	1.08	0.74	2014	tableau D3.2a	OCDE (2016)
<b>Caractéristiques des enseignants</b>					
Durée totale de la formation initiale des enseignants du préprimaire (en années)	4	m	2013	tableau D6.1a	OCDE (2014)
Temps d'enseignement annuel net des enseignants du préprimaire (en heures)	880	1005	2014	tableau D4.1	OCDE (2016)
Nombre de jours d'enseignement par an des enseignants du préprimaire (en jours)	176	190	2014	tableau D4.1	OCDE (2016)

Tableau 1. Récapitulatif des indicateurs de l'EAJE, des données pour le Luxembourg et de la moyenne de l'OCDE (suite)

Indicateur	Luxembourg	Moyenne OCDE	Année de réf.	Tableau	Source
<b>Résultats obtenus</b>					
<b>Participation aux services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants</b>					
Taux de participation des -3 ans aux services formels d'accueil et d'éducation préscolaire (%)	54	33	2013	graphique PF3.2.A	OCDE (2015b)
Taux de participation des -3 ans aux services formels d'accueil et d'éducation préscolaire, en équivalent temps-plein (%)	53	35	2013	graphique PF3.2.B	OCDE (2015b)
Durée moyenne de l'accueil des -3 ans (en heures par semaine)	30	30	2013	graphique PF3.2.B	OCDE (2015b)
Taux de participation des enfants de 3 ans à l'enseignement préprimaire (niveau 02 de la CITE) (%)	69	71	2014	tableau C2.1	OCDE (2016)
Taux de participation des enfants de 4 ans à l'enseignement préprimaire (niveau 02 de la CITE) (%)	98	85	2014	tableau C2.1	OCDE (2016)
Taux de participation des enfants de 5 ans à l'enseignement préprimaire et primaire (niveau 02 et niveau 1 de la CITE) (%)	99	95	2014	tableau C2.1	OCDE (2016)
<b>Retombées de l'EAJE</b>					
<b>Résultats moyens en mathématiques des élèves...</b>					
... n'ayant suivi aucun enseignement préprimaire (nombre de points)	454	451	2012	tableau II.4.12	OCDE (2013)
... ayant suivi un enseignement préprimaire pendant un an ou moins (nombre de points)	455	475	2012	tableau II.4.12	OCDE (2013)
... ayant suivi un enseignement préprimaire pendant plus d'un an (nombre de points)	499	504	2012	tableau II.4.12	OCDE (2013)
<b>Différences des résultats en mathématiques (une fois pris en compte le statut économique, social et culturel des élèves)</b>					
Différence entre les élèves qui ont déclaré avoir fréquenté un établissement d'enseignement préprimaire pendant un an ou moins et ceux qui ont déclaré n'avoir reçu aucun enseignement préprimaire (nombre de points)	-10	15	2012	tableau II.4.12	OCDE (2013)
Différence entre les élèves qui ont déclaré avoir fréquenté un établissement d'enseignement préprimaire pendant plus d'un an et ceux qui ont déclaré n'avoir reçu aucun enseignement préprimaire (nombre de points)	26	31	2012	tableau II.4.12	OCDE (2013)

Notes : a - sans objet parce que la catégorie ne s'applique pas ; m –données non disponibles.